

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 22 mai 2013

Projet de loi

de boucllement de la loi 10429 ouvrant un crédit d'investissement de 1 821 200 F destiné à la réalisation d'un système permettant d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi n° 10429 du 13 mars 2009 ouvrant un crédit d'investissement de 1 821 200 F destiné à la réalisation d'un système permettant d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle se décompose de la manière suivante :

Montant brut voté	1 821 200 F
Dépenses brutes réelles	<u>1 806 251 F</u>
Non dépensé	14 749 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

Au cours des dernières années, les systèmes d'information de la police ont été très largement renouvelés, pour un investissement d'environ 20 millions de francs. Il s'agit des projets Police 2000 (ci-après : P2000), Système d'aide à l'engagement (ci-après : SAE) et Conduite opérationnelle du personnel de la police (ci-après : COPP) lesquels ont progressivement été mis en production depuis fin 2003. Le présent projet – Datapol – avait pour objectif d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle. Il reposait sur deux volets interdépendants et indissociables l'un de l'autre :

- une base de données structurée aux fins d'analyse;
- un module d'exploitation, de production de tableaux de bord et de diffusion des données.

Plus concrètement, le premier volet consistait dans la réalisation d'une base de données décisionnelle (DataWareHouse). Cette structure standardisée stocke les données issues des bases de données de production de la police dans un univers dédié à l'analyse. Le second volet portait quant à lui sur l'exploration et l'exploitation des données. Sur le plan général, il s'agissait de mettre à disposition des cadres et des collaborateurs de la police de nombreux indicateurs statistiques et cartographiques.

Objectifs de la loi

L'objectif prioritaire était de fournir, sur le plan interne, des données d'analyse de situation et d'aide à la décision pour les différents acteurs opérationnels.

La solution mise en place permet de valoriser les différents systèmes d'information mis à la disposition des collaborateurs de la police et montre l'importance d'une saisie correcte des informations introduites dans ces systèmes.

Liste des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs

Les objectifs du projet avaient ainsi été définis :

- accroître la capacité d'analyse et de détection, au niveau central (stratégique et opérationnel) et local (opérationnel);
- améliorer la capacité de décision, notamment au niveau des postes et des brigades;
- renforcer l'efficacité en termes de conduite et d'affectation des ressources selon les divers tableaux de bord et indicateurs;
- développer des capacités d'évaluation des opérations préventives, dissuasives, répressives et de dispositifs spécifiques de sécurité ou de maintien de l'ordre public;
- élever la capacité de réponse et d'anticipation de la police.

Aujourd'hui, l'exploitation des données contenues dans cette base de données permet de mener des analyses opérationnelles et stratégiques qui peuvent être initiées directement par les postes et les brigades à l'aide d'un outil de tableaux de bord statistiques cartographiques. Les traitements spécifiques, non standardisés, sont menés par des services spécialisés (service des études stratégiques, analyse criminelle opérationnelle, centre de situation, etc.) directement sur la base de données d'analyse, avec des outils spécialisés.

Principes de base

Les données sont présentées systématiquement de la même manière, à la fois sous la forme de tableaux, de graphiques et, là où c'est pertinent, de cartes. Ces trois types de présentation offrent la même structure, soit :

- une présentation globale (à l'échelon police et/ou cantonal);
- diverses présentations à des niveaux inférieurs (par services et/ou secteurs de postes/secteurs géographiques : communes, sous-secteurs statistiques et adresses);
- un choix d'indicateurs, présentés selon différentes périodicités et comparés aux mêmes périodes de référence.

Domaines

Les domaines principaux et prioritaires sont les suivants :

- criminalité et sécurité publique;
- sécurité routière;
- management, notamment ressources humaines;
- évaluation d'opérations de police.

Les réalisations concrètes du projet

Le projet a été réalisé avec les standards de la DGSI. Le centre de compétence du système d'information du territoire (SITG) a été sollicité pendant ce projet, tant pour son expertise dans la mise en place de l'outil utilisé que pour l'assistance technique qu'il peut apporter dans le domaine cartographique.

Le projet a été découpé en 5 lots qui ont été mis en production par intervalle de 2 mois. Le premier lot a été mis en place le 28 avril 2010.

L'infrastructure et les objets statistiques et cartographiques développés pour la police sont conformes à ce qui était attendu. En terme de nombre de livrables (outils statistiques), le réalisé dépasse le planifié. En revanche, certains systèmes d'information qu'il était prévu de connecter à Datapol n'ont pu l'être à ce jour. Cela concerne notamment le service des contraventions qui n'était techniquement pas prêt à s'interfacer avec Datapol (refonte en cours de leur SI).

Cela étant, une interface avec l'Office fédéral des routes (OFROU) a été réalisée dans le domaine des accidents de la circulation. Des statistiques sur la criminalité et les réquisitions ont été mises à disposition des communes genevoises qui en ont manifesté le besoin. Ces dernières reçoivent automatiquement ces documents dans un portail sécurisé.

Datapol est maintenant devenu le référentiel statistique de la police. Le projet a été terminé le 30 novembre 2011.

Aspects financiers

Au terme du projet, les dépenses enregistrées sur les comptes de la loi 10429 ouvrant un crédit d'investissement de 1 821 200 F pour la réalisation d'un système permettant d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle se décompose de la manière suivante :

Montant brut voté	1 821 200 F
Dépenses brutes réelles	<u>1 806 251 F</u>
Non dépensé	14 749 F

Les dépenses de 1 806 251 F se répartissent ainsi:

- Matériel	57 355 F
- Logiciels techniques	411 926 F
- Coût de réalisation, ressources humaines :	
- internes	507 372 F
- externes	732 731 F
- mandats	96 867 F

Retour sur investissement

Sur le plan qualitatif

Avec Datapol, la police genevoise bénéficie désormais d'une source unique pour l'exploitation et l'analyse des données saisies dans les multiples bases de données.

Les gains et les plus-values sont les suivants :

1. La structure de la base de données décisionnelle permet d'obtenir des résultats dans un délai extrêmement réduit par rapport à la situation antérieure et ce indépendamment du degré de complexité de l'analyse à mener. Le temps de traitement a été drastiquement réduit : de plusieurs heures à quelques minutes, tout en bénéficiant d'une mise en forme pour une diffusion immédiate.

2. Datapol rassemble dans une seule base de données les informations de plusieurs systèmes d'information et permet de reconstituer le flux qui caractérise un événement, depuis sa création par la centrale d'engagement jusqu'à la validation définitive de l'affaire. Il en découle des analyses plus précises, plus efficaces qui répondent mieux et plus complètement aux requêtes.

3. Les analyses sont reproductibles. Tous les collaborateurs travaillant avec Datapol arriveront aux mêmes résultats, les règles et les conventions de production étant de fait standardisées.

4. La police dispose de tableaux de bord génériques et spécifiques, d'indicateurs synthétiques (par exemple sur l'évolution du climat des quartiers) et finalement d'un système d'alerte automatique lorsque les cas enregistrés dépassent un certain seuil (alerte cambriolages).

Sur le plan quantitatif

Avant Datapol, vu la grande difficulté d'extraire et d'exploiter efficacement les données, les postes et les brigades géraient des fichiers d'activité de divers types. En partant du fait que 20 unités (postes et brigades de la gendarmerie et de la police judiciaire) consacraient en moyenne 2 heures par semaine (certaines peut-être moins, d'autres assurément plus) à ce type de tâche, la police pensait pouvoir gagner plus de 2000 heures de travail, soit l'équivalent d'un plein-temps.

L'appropriation de l'outil par les collaborateurs se fait à un rythme plus lent que prévu. Elle doit encore être consolidée. Les objectifs quantitatifs ci-dessus sont à ce jour partiellement atteints.

Pour chaque nouvelle demande à la fois complexe et récurrente, il fallait solliciter la DGSI, notamment pour l'extraction de données. Cette situation limitait les demandes possibles au vu de la charge de travail que cela représentait. Les prestations de la DGSI pour ces tâches correspondaient à une charge de travail de 10%, soit 200 heures/an. L'objectif est ici pleinement atteint.

Le traitement des données extraites impliquait un important travail pour les rendre exploitables. Ce travail de transformation et de normalisation des données représentait un quart temps au sein du service des études stratégiques. L'objectif est ici également pleinement atteint, que ce soit par le recours aux différents tableaux de bord existants ou par la connexion directe sur la base de données de Datapol qui permet d'accéder à des données préformatées et structurées.

Relevons que l'analyse réalisée par la police, qui a contribué à déterminer les priorités dans le cadre de la lutte contre la criminalité, a été faite sur la base des éléments fournis par Datapol. De plus, les tableaux de bord, pour le suivi hebdomadaire et trimestriel, sont générés grâce à cet outil. Il faut y ajouter les éléments statistiques et cartographiques, diffusés par le dispositif de prévention des cambriolages lors des séances publiques d'information. Enfin, le monitoring mensuel des opérations de police est également réalisé à partir de Datapol.

Le gain de temps et la souplesse dans le traitement des diverses demandes témoignent de l'efficacité et de la pertinence de Datapol.

Sur le plan financier

Lors de la conception du projet, l'évaluation du retour sur investissement était de 420 000 F/an, et ce, dès la fin de la mise en production du projet Datapol.

Pour 2011, le retour sur investissement a été évalué à 210 000 F, compte tenu des explications ci-dessus. En 2012, ce retour est certainement supérieur par un nombre grandissant d'utilisateurs et par la plus-value reconnue des résultats fournis par le logiciel, ces derniers ayant une incidence non négligeable sur la planification des opérations de police qui ont été menées au bénéfice de la sécurité des citoyens genevois.

Conclusion

La police dispose maintenant d'une base de données décisionnelle, alimentée quotidiennement, qui est accessible par différents outils pour son exploitation.

Un catalogue de rapports et de cubes (rapport tridimensionnel) est également disponible et accessible depuis un navigateur internet offrant la possibilité à chaque utilisateur de personnaliser ses propres requêtes. Les données résultant des rapports et des cubes sont également représentées sous forme cartographique. La cartographie est dynamique et les éléments pertinents de la carte sont facilement identifiables (analyse thématique spécifique et modulable).

Le système a été développé en totalité par la DGSI ce qui en garantit sa pérennité et son évolutivité. Il est intégré dans l'infrastructure de la DGSI et bénéficie ainsi des structures de sauvegardes des données.

Des présentations de Datapol – sous l'angle technologique – ont été faites au sein de l'administration. Plusieurs départements ont montré leur intérêt pour ce type de réalisation. Des prototypes opérationnels pour certains partenaires ont été construits et de nouveaux projets de même nature – interaction entre la statistique et la cartographie – seront prochainement lancés.

Datapol est une réalisation exemplaire, fruit de l'étroite collaboration entre la police et la DGSI. La présentation de cet outil, tant en Suisse qu'à l'étranger, a attiré l'attention du public, notamment policier et académique.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : *préavis technique financier*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la sécurité.

- Objet :

Projet de loi de boucllement de la loi No 10429 ouvrant un crédit d'investissement de 1 821 200 F destiné à la réalisation d'un système permettant d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle.

- Financement :

Pour un montant total voté de 1 821 000 F, les dépenses brutes effectives s'élevaient 1 806 251 F. Un non-dépensé de 14 949 F est à constater.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

- Remarques :

En application des normes IPSAS, les coûts du personnel interne ont été pris en compte pour un montant de 507 372 F, alors qu'ils n'étaient pas inclus dans le chiffrage du crédit d'investissement. En excluant ces dépenses, le solde positif serait de 522 321 F.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique, édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 07.05.2013

Signature de la direction financière départementale :

Lian
NGUYEN-TANG BOMPAS



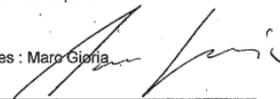
2. Approbation / Avis du département des finances

Cette loi entre dans le cadre de l'opération lancée fin 2011 - début 2012 du boucllement d'un grand nombre de lois et a été identifiée comme telle lors du boucllement des comptes 2012 (tome 3).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis d'un projet de loi de boucllement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le 6 mai 2013

Visa du département des finances : Marc Gloria



N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs.